



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Arrêté du 28 janvier 2015 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique de l'académie de Corse

N°48/2015/01/23

Le Recteur de l'académie de Corse, Chancelier des Universités,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 16 ;
- Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu l'arrêté du 1er décembre 2011 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale, notamment ses articles 5 et 6 ;
- Vu la circulaire du 9 août 2011 de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique portant sur l'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats du scrutin du comité technique académique le 4 décembre 2014 ;
- Vu l'arrêté rectoral du 16 janvier 2014 fixant les conditions dans lesquelles les organisations syndicales habilitées désignent, pour les sièges auxquels elles ont droit, les représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique de l'académie de Corse, à l'issue des élections professionnelles du 27 novembre au 4 décembre 2014 ;
- Vu la liste des agents publics relevant de l'académie de Corse désignés comme représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique de l'académie de Corse, par les organisations syndicales habilitées ;

ARRETE :

Article 1 –LE COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ACADEMIQUE DE L'ACADEMIE DE CORSE est constitué comme suit :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Le Président :

- M. Michel BARAT, Recteur de l'académie de Corse, rectorat de Corse, Ajaccio

Le responsable de la gestion des ressources humaines :

- Mme Anne KHOURY, Directrice des ressources humaines de l'académie de Corse, rectorat de Corse, Ajaccio

REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

Membres titulaires :

- 1- Mme Isabelle-Pénélope BOUQUET-RUHLING, infirmière EN, collège Arthur Giovoni, Ajaccio – SNICS-FSU
- 2- M. Jean-Michel MEDORI, professeur d'EPS, lycée professionnel Jules Antonini, Ajaccio – SNEP-FSU
- 3- M. Charles CASABIANCA, professeur certifié, collège de Montesoro, Bastia – FSU
- 4- M. Fabien MINEO, professeur des écoles, école maternelle Crocetta, Lucciana – SNUipp-FSU
- 5- Mme Marie-Ange NUNZI, professeur des écoles, IEN Ajaccio III + ASH Ajaccio, Ajaccio – STC Education
- 6- Mme Carine PIETRI, professeur des écoles, école maternelle Sampiero, Ajaccio – STC Education
- 7- M. Lucien BARBOLOSI, professeur agrégé, collège Fesch, Ajaccio – SNALC-FGAF

Membres suppléants :

- 1- Mme Nathalie VIDAL-ANTOLINI, professeure certifiée, collège Arthur Giovoni, Ajaccio – SNES - FSU
- 2- Mme Dominique PELLEGRIN, professeure des écoles, école maternelle Candia, Ajaccio – SNUipp- FSU
- 3- M. Thomas VECCHIUTTI, APAE, rectorat de Corse, Ajaccio – SNASUB-FSU
- 4- M. Joël VIDAL, personnel de direction, EREA, Ajaccio – SNUPDEN-FSU
- 5- M. Jean-Pierre LUCIANI, professeur des écoles, DSDEN 2A, Ajaccio – STC Education
- 6- M. Gilbert MARIANI, professeur des écoles, école élémentaire de Mezzavia, Ajaccio – STC Education
- 7- M. Pierre-Dominique RAMACCIOTTI, professeur certifié, collège des Padule, Ajaccio – SNALC-FGAF

Article 2 –Le mandat des membres de la commission prend effet au 29 janvier 2015.

Article 3 - La secrétaire générale de l'académie de Corse est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse et affiché dans les services académiques.

A Ajaccio, le 28 janvier 2015

Le RECTEUR,

Michel BARAT